

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 571

présenté par

M. Paul

ARTICLE 41

À la dernière phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« professionnels »,

insérer les mots :

« et organismes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.